



8 FÉVRIER : L'INTERSYNDICALE RESTE UNIE ET MOBILISÉE

Chers collègues,

L'intersyndicale remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés le 8 février dernier. D'après nos estimations, presque 20% des salariés ont débrayé ou se sont déclarés en grève.

Si la Direction a communiqué dès le 8 février, l'intersyndicale, quant à elle, a préféré analyser les remontées des collègues et échanger sur les suites éventuelles à donner, avant de revenir vers vous.

Pour l'intersyndicale, il y aura un « après 8 février ». D'ailleurs, vous l'avez constaté, il y a même eu un « juste avant ».

En effet, votre mobilisation, plus importante que la Direction ne voudrait le laisser entendre, a déjà permis plusieurs avancées :

- La première sur la forme : le calendrier d'annonce des mesures a été anticipé.
- La deuxième sur le fond : des primes et bonus sont sortis du chapeau, le tout juste avant le 8 ...

D'autres phénomènes étranges sont apparus : les plus de 50 ans et les équipiers d'appui, rarement « servis », l'ont été plus qu'habituellement. Certains managers reconnaissent qu'ils ont rarement eu autant d'enveloppe pour octroyer des MSI, ... Est-ce lié ?

L'intersyndicale partage donc le premier constat du Directeur Général : votre mobilisation du 8 février « *n'est pas nulle* », tout comme elle ne l'avait pas été en janvier 2023 (obtention d'une deuxième mesure générale de 1150 € en juillet).

C'est d'ailleurs fortes de ce premier constat que les organisations syndicales CFDT, FO, AS, CGT, STC, UNSA, présentes dans l'intersyndicale, ont décidé de maintenir l'unité sur le sujet de la rémunération et du décrochage salarial constaté chez LCL, vis-à-vis du secteur.

Nombreux sont ceux qui veulent laisser sa chance à Serge Magdeleine : les premiers discours du nouveau Directeur Général peuvent avoir séduit. Cependant, très nombreux sont ceux qui, comme nous, pensent qu'il faudra des actes très rapides. Les mots ne suffisent pas.

Nous savons tous, chez LCL, que nos salaires sont inférieurs à ceux de nos collègues des autres banques. Cette réalité est même connue en dehors de l'entreprise. Le DG dit d'ailleurs vouloir, avant l'été, effectuer un comparatif des rémunérations dans la profession.

L'intersyndicale sera très attentive à la manière dont ce « benchmark » sera mis en œuvre. La tâche ne sera pas si aisée, tant il existe de différences d'un établissement à l'autre (cartographie des métiers, structure de la rémunération, ...).

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que, lorsque les études économiques du groupe estiment l'inflation autour de 15% sur les 3 dernières années, les salaires, quant à eux, n'ont augmenté que de 5,6%, soit plus de 9% de perte de pouvoir d'achat, venus s'ajouter aux pertes antérieures, du fait de l'absence d'augmentations générales de 2015 à 2021.

Vous l'avez compris, l'intersyndicale reste unie et mobilisée afin d'obtenir ce pourquoi vous avez fait grève le 8 février dernier, a minima 1.500 € pour tous et, au-delà, la revalorisation des salaires chez LCL.

Nous continuerons à vous informer au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

L'intersyndicale, CFDT, FO, AS, CGT, STC, UNSA